

Rapport sur le préavis municipal N° 39 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand Champ.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Georges Grandjean 1 er membre
M. Eric Dällenbach
Mme Angelita Galvez
M. Daniel Calabrese rapporteur
M. Rodolphe Chatagny
M. Samuel Freuler
Mme Iulica Gorgoni
M. Guillaume Labouchère
Mme Isabelle Wegmann
s'est réunie les 26 mars, 16 avril et 23 avril 2018

Excusés

26 mars : Mme Gorgoni et Messieurs Freuler, Chatagny

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Mme Isabelle Monney, MM. Thierry Genoud et Eric Ducret pour leur disponibilité ainsi que pour les informations transmises et les réponses données à nos questions.

Discussion

La commission s'est principalement inquiétée de certaines dépenses qui lui semblaient élevées par rapport aux prestations offertes.

Le premier point concerne le montant de CHF 60'000.- concernant les travaux de génie civil. Les détails suivants nous ont été fournis :

Les travaux de génie-civil se décomposent comme suit :

Installation chantier, protections	2'000.00
Prestations ingénieur civil (fondations + radier + canalisations + murs)	8'000.00
Fosse plateforme (fouilles + béton + étanchéités)	20'500.00
Reprise mur escalier	10'000.00
Déviation réseau + grilles + drainages	12'000.00
Raccords enrobés	7'500.00

Les prestations d'ingénieurs représentent environ 45 heures (calculs statiques, dessins et contrôles pendant l'exécution (ferraillage, bétonnage, raccordements canalisations)).

Les travaux de génie-civil correspondent aux prestations relatives à la plateforme (sans la plateforme elle-même), voir détail ci-dessus. Les travaux de maçonnerie et béton armé (pour un montant identique) correspondent aux prestations relatives au local de stockage et comprennent :

- Le démontage et l'évacuation du palan existant et de sa structure
- Les rhabillages et travaux sur la façade existante du théâtre
- La construction du local en béton y compris le prolongement de la dalle du quai
- Les raccords d'étanchéité contre les façades existantes
- Les traitements du béton (application d'un glacis de protection à l'extérieur)

Le 2ème point concerne le marquage des places de parc. Le poste « marquage » comprend l'adaptation des places existantes après l'aménagement de la plateforme. L'idée est d'effacer les places existantes et de les retracer en épi afin de faciliter les parages. De plus, les places des véhicules de la Pause-Déj situées devant le pignon de la Tour des pas perdus côté Lac seront déplacées vers le restaurant scolaire. Cela représente au total une trentaine de places qui seront effacées et retracées.

Ce poste comprend également des marquages spécifiques autour de la plateforme (lignes jaunes, croix) ainsi que la pose de nouveaux panneaux de signalisation.

Enfin, il est également prévu la pose de barrières contre le local de stockage (notamment pour éviter le parcage de véhicules devant la porte).

Toutes les estimations tarifaires de ce préavis ont été faites sur la base de l'expérience des collaborateurs de l'administration en charge de ce dossier ainsi que de réalisations précédentes et non suite à des devis. Les estimations faites devraient se situer dans le haut de la fourchette. La municipalité s'attend donc à ce que les devis soient inférieurs aux montants présentés dans ce préavis.

Il est à noter que ces améliorations nécessaires pour le théâtre et pour permettre aux techniciens de travailler dans des conditions correctes n'auront aucun impact ni sur le prix des locations ni sur le prix des billets. Le prix des locations ayant été revu l'année dernière.

La transformation de l'appartement en bureau et atelier pour le personnel du théâtre a un certain impact sur les finances de la commune, plus aucun loyer n'étant encaissé.

On peut regretter la suppression de cette possibilité d'accueil de personnes qui, abrupement, peuvent se trouver dans le besoin.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

- D'accorder le crédit de CHF 370'000.- et d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux

- D'autoriser la municipalité à emprunter la somme du CHF 370'000

Georges Grandjean
1er membre

Angelita Galvez

Guillaume Labouchère

Daniel Calabrese
rapporteur

Rodolphe Chatagny

Iulica Gorgoni

Samuel Freuler

Eric Dällenbach

Isabelle Wegmann

Gland, le 23.04.2018